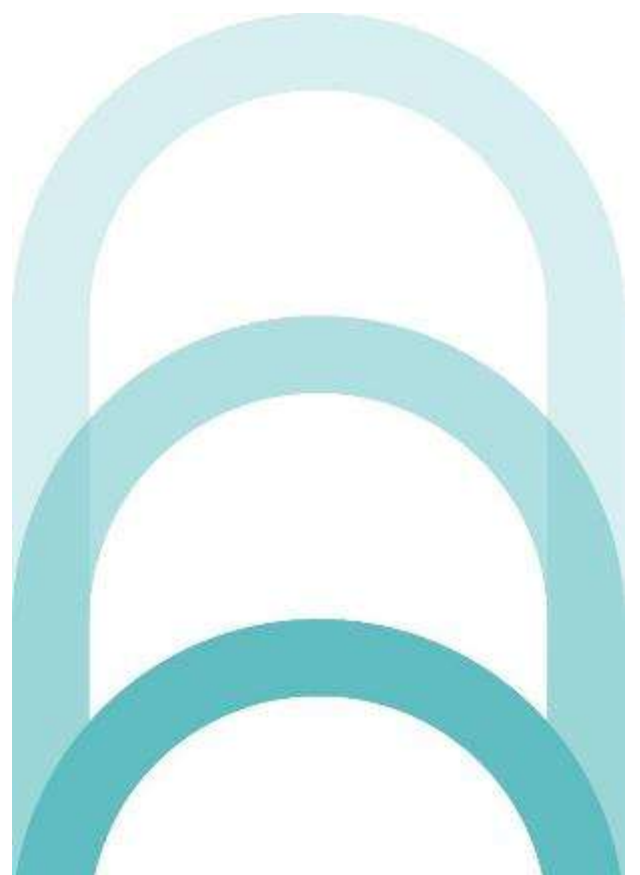




# Rapport Financier 2025



## Table des matières

<b>1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....</b>	<b>4</b>
<b>2. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 ACTIVITE DE THERACLION.....</b>	<b>8</b>
2.1.1 Contexte, positionnement et stratégie.....	8
2.1.1.1 Le non-invasif, une tendance majeure.....	8
2.1.1.1 Avantages des HIFU sur les méthodes existantes endoveineuses.....	8
2.1.1.2 Le marché des varices : un besoin massif et une opportunité de transformation .....	9
2.1.1.3 Plusieurs années de développement, atteinte du <i>MVP</i> , et dispositif prêt à passer à l'échelle 9	
2.1.1.4 Modèles économiques et validation commerciale initiale.....	11
2.1.1.5 Renforcement de la dynamique commerciale.....	11
2.1.1.6 Industrialisation et capacité de montée en cadence.....	11
2.1.1.7 Déploiement et priorités géographiques.....	11
2.1.1.8 Feuille de route technologique, stratégie clinique et remboursement .....	12
2.1.1.9 Perspectives à long terme : plateforme HIFU multi-indications .....	12
2.1.1.10 Synthèse .....	12
2.1.2 Avancées 2025.....	13
2.1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir .....	15
2.1.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	15
<b>2.2 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT.....</b>	<b>16</b>
2.2.1 Résultats et situation financière de la Société.....	16
2.2.2 Proposition d'affectation du résultat.....	19
2.2.3 Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2025 .....	19
2.2.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	20
2.2.5 Informations diverses .....	20
<b>2.4 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE .....</b>	<b>22</b>
2.4.1 Tableau des délégations.....	22
2.4.2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise .....	22
2.4.3 Composition du Conseil d'Administration.....	22
<b>2.5 INFORMATION SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL .....</b>	<b>23</b>
2.5.1 Filiales et participations.....	23
2.5.2 Informations concernant le capital social .....	24
2.5.3 Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	25

2.5.4	Options de souscription ou d'achat d'actions .....	26
2.5.5	Attributions gratuites d'actions .....	26
2.5.6	Mandat des Commissaires aux comptes .....	27
2.5.7	Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce .....	27
<b>3.</b>	<b>COMPTES ANNUELS 2025 .....</b>	<b>38</b>
3.1	ACTIF .....	38
3.2	PASSIF .....	39
3.3	COMPTE DE RESULTAT .....	40
3.4	ANNEXES DES COMPTES ANNUELS .....	42
3.4.1	Evènements marquants de l'exercice.....	42
3.4.2	Principes, règles et méthodes comptables.....	44
3.4.3	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières .....	49
3.4.4	Etat des amortissements.....	51
3.4.5	Etat des provisions et dépréciations .....	52
3.4.6	Stock.....	52
3.4.7	Créances clients et autres créances.....	53
3.4.8	Valeurs mobilières de placement.....	53
3.4.9	Disponibilités .....	53
3.4.10	Comptes de régularisation .....	53
3.4.11	Capitaux propres .....	54
3.4.12	Autres fonds propres .....	57
3.4.13	Echéances des dettes à la clôture .....	58
3.4.14	Comptes de régularisation – Passif .....	58
3.4.15	Produits d'exploitation .....	59
3.4.16	Résultat financier .....	60
3.4.17	Résultat exceptionnel .....	60
3.4.18	Impôt sur les bénéfices.....	60
3.4.19	Rémunération des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital).....	60
3.4.20	Engagements donnés.....	61
3.4.21	Effectifs .....	62
3.4.22	Entreprises liées .....	62
3.4.23	Gestion et évaluation des risques financiers.....	62
3.4.24	Honoraires des commissaires aux comptes .....	63
3.4.25	Evènements postérieurs à la clôture .....	63
3.5	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2025 ....	1

# 1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 16 Avril 2026

Monsieur Martin Deterre

Directeur Général

Société anonyme au capital social de 2 990 962 euros

Siège social : Immeuble Le Vaillant, 244 avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff

129 968 RCS Nanterre

## 2. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « Société »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolide pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établis selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2025.

## 2025, UNE ANNEE STRUCTURANTE POUR PREPARER NOTRE MONTEE EN PUISSANCE

Martin DETERRE

**Directeur Général**

*« En 2025, nous avons prouvé que notre technologie n'est plus une promesse, mais une réalité clinique et commerciale. Theraclion propose une véritable rupture technologique non invasive et robotique offrant un accès à la chirurgie de demain.*

*Des bases réglementaires, industrielles et commerciales solides ont été bâties, sécurisant la montée en puissance du Sonovein® pour les années à venir. La dynamique commerciale s'est enclenchée avec la structuration des équipes, l'accumulation de plusieurs dizaines de nouveaux centres sur la liste de prospects, et plusieurs signatures récentes de nouveaux contrats. Nous sommes prêts à changer d'échelle.*



*L'année 2026 s'annonce également très prometteuse, avec de nouveaux jalons attendus, comme l'approbation FDA, des avancées concrètes sur le remboursement américain, et une dynamique commerciale accentuée sur toutes nos géographies cibles. Les équipes et moi-même sommes pleinement mobilisés pour l'atteinte de ces objectifs. »*

## NOTRE HISTOIRE

**2004** : début de la phase de recherche sur la plateforme technologique Echopulse®

**2013** : Marquage CE et livraison du premier Echopulse®, pour le traitement des nodules thyroïdiens puis ultérieurement des fibroadénomes du sein

**2017** : début de la collaboration avec l'University of Virginia Cancer Center (US) dans le cadre de la recherche sur le cancer du sein

**2019** : Marquage CE et lancement de la première génération de Sonovein® notre première plateforme robotique pour le traitement des varices

**2020** : Marquage CE et lancement du Sonovein® S

**2022** : Marquage CE et lancement du Sonovein® HD

**2023** : démarrage de l'étude pivotale FDA de Sonovein® aux Etats-Unis

**2025** : marque CE de Sonovein® sous le nouveau règlement européen MDR

**2025** : succès de l'étude pivotale FDA de Sonovein®

**2025** : le Sonovein® est présent dans plus de 15 pays à travers le monde

## 2.1 ACTIVITE DE THERACLION

### 2.1.1 Contexte, positionnement et stratégie

#### 2.1.1.1 Le non-invasif, une tendance majeure

Le secteur de la santé connaît une évolution continue vers des prises en charge moins invasives, favorisant des parcours de soins plus simples, plus rapides et potentiellement plus efficaces. Dans ce mouvement, les ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) constituent, selon la Société, un levier technologique très fort susceptible d'ouvrir une nouvelle phase de développement du « non invasif » : ils permettent de délivrer une énergie thérapeutique à travers la peau, sous guidage échographique, sans incision et sans cathéter. La robotique et l'intégration de l'imagerie en temps réel visent à standardiser l'exécution du geste et à améliorer la reproductibilité.

Dans ce contexte, les bénéfices attendus d'une approche HIFU non invasive sont structurants :

- Pour les patients : absence de chirurgie, absence d'incision, réduction des contraintes et risques opératoires, récupération rapide et amélioration de l'expérience de soin.
- Pour les médecins : procédure guidée par l'imagerie, automatisation du geste par la robotique, et réduction de la dépendance à la technicité manuelle d'introduction de cathéters.
- Pour les centres de santé : simplification organisationnelle (actes réalisés hors bloc), réduction des coûts d'infrastructure et de personnel liés à la chirurgie, optimisation des ressources et adaptation aux modèles de soins « office-based ».

Theraclion entend s'inscrire parmi les leaders de mouvement. À date, SONOVEIN® constitue la seule plateforme robotisée de traitement des varices par HIFU totalement non invasive (extra-corporelle) commerciale, positionnement que la Société considère comme un avantage de différenciation majeur.

La Société a historiquement développé des briques technologiques HIFU sur d'autres indications, notamment à travers le produit historique Echopulse® sur le fibroadénome du sein et les nodules thyroïdiens. Après cette phase de construction de savoir-faire, Theraclion a opéré un recentrage stratégique et focalise désormais l'essentiel de ses ressources sur l'indication des varices, considérée comme une application à fort potentiel, avec l'ambition de contribuer à l'émergence d'un nouveau standard de prise en charge.

#### 2.1.1.1 Avantages des HIFU sur les méthodes existantes endoveineuses

Les techniques endoveineuses actuellement utilisées pour traiter l'insuffisance veineuse reposent, dans la plupart des cas, sur un geste invasif nécessitant une ponction ou l'introduction d'un dispositif intraveineux. Elles imposent généralement un environnement médicalisé, des conditions de stérilité strictes ainsi qu'une anesthésie locale, voire parfois plus lourde selon les situations cliniques. Leur mise en œuvre reste opérateur-dépendante et requiert une expertise technique significative, ce qui peut entraîner une variabilité des résultats. Par ailleurs, ces approches peuvent s'accompagner d'effets secondaires ou de complications, tels que douleurs, ecchymoses, inflammation, pigmentation cutanée, induration, atteintes nerveuses ou, plus rarement, infections.

À l'inverse, la thérapie par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU), utilisée par SONOVEIN, se distingue par son caractère totalement non invasif. Le traitement est réalisé sans incision, sans cathéter et sans contact intraveineux, ce qui simplifie considérablement la prise en charge du patient et réduit les contraintes associées aux procédures conventionnelles. Cette approche permet ainsi d'envisager un

traitement en ambulatoire, avec une récupération rapide et un niveau d'autonomie post-procédure nettement supérieur à celui observé après une intervention invasive.

Sur le plan thérapeutique, l'ablation veineuse par échothérapie HIFU vise le même objectif que les techniques thermiques endoveineuses de référence, notamment la radiofréquence ou le laser: provoquer la fermeture durable de la veine pathologique par effet thermique contrôlé. Avec SONOVEIN, l'énergie ultrasonore est focalisée de manière extracorporelle sur la veine cible, tandis qu'une imagerie échographique intégrée permet de contrôler en temps réel la précision du tir et l'évolution du traitement. La veine se contracte progressivement puis s'occlut, selon un mécanisme comparable à celui des méthodes endothermiques, mais sans recours à un geste invasif.

En ce sens, les HIFU constituent une évolution majeure dans la prise en charge des varices. Au-delà de la seule performance clinique, leur principal avantage réside dans la possibilité d'obtenir un résultat thérapeutique comparable aux standards actuels tout en supprimant une grande partie des contraintes, des risques procéduraux et de la lourdeur organisationnelle associés aux techniques endoveineuses conventionnelles.

### 2.1.1.2 Le marché des varices : un besoin massif et une opportunité de transformation

Les varices constituent une pathologie fréquente et susceptible de dégrader significativement la qualité de vie. Le marché mondial du traitement des varices est généralement présenté comme important et structurellement en croissance, notamment sous l'effet du vieillissement, de l'obésité et de la sédentarité. La Société considère que plusieurs facteurs renforcent l'attractivité du marché :

- (i) une part significative de patients demeurent insuffisamment diagnostiqués et/ou traités,
- (ii) une proportion non négligeable de patients renonce aux options invasives ou mini-invasives par peur de la chirurgie, et
- (iii) la dynamique de traitement en cabinet qui favorise les technologies simplifiant l'acte.

Dans cet environnement, Theraclion vise un positionnement de nouveau standard de traitement en s'appuyant sur une proposition non invasive susceptible d'élargir l'accès au traitement, tout en recherchant des résultats cliniques et un profil de sécurité comparables à l'état de l'art.

### 2.1.1.3 Plusieurs années de développement, atteinte du MVP, et dispositif prêt à passer à l'échelle

Sur les dernières années, Theraclion a développé un savoir-faire et une expérience opérationnelle significatifs autour de SONOVEIN®, issus d'itérations produit, d'études cliniques et d'un volume cumulé de traitements désormais supérieur à 4 000. Cette période a été consacrée à la perfection de l'offre produit et à une préparation pré-commerciale structurée.

Les priorités des exercices précédents se sont articulées autour des axes suivants :

- Atteindre un MVP (Minimum Viable Product) robuste et exploitable en routine clinique, et pertinent commercialement.
- Développer un produit performant via une trajectoire d'amélioration continue : plusieurs générations successives de SONOVEIN® ont été développées sur la période, avec des gains substantiels sur la durée de traitement, l'imagerie, l'ergonomie et la fiabilité.
- Optimiser les protocoles de traitement : standardisation du workflow, amélioration de la sélection des paramètres et intégration progressive des retours terrain afin de réduire la variabilité et d'améliorer la reproductibilité.

- Démontrer la viabilité d'une offre commerciale : définition et test des modèles de déploiement (Pay-per-Use et ventes directes), structuration du service et de la chaîne de consommables.
- Construire le chemin d'accès au marché américain : étude pilote (2022), puis étude pivotale (démarrée en 2023, finalisation des traitements en moins d'un an, fin de l'étude après 12 mois de suivi en juin 2025 et publication des résultats très positifs en septembre 2025), et enfin soumission réglementaire auprès de la FDA fin 2025.
- Sécuriser le cadre réglementaire en Europe : obtention de la certification MDR en 2025.
- Accroître la notoriété scientifique et clinique : structuration d'un réseau de KOL, présence renforcée dans les congrès internationaux et publications visant à documenter l'efficacité, la sécurité et l'intérêt médico-économique potentiel de l'approche.

Sur le plan clinique, la Société met en avant les résultats de l'étude pivotale américaine VEINRESET, présentés comme extrêmement solides en efficacité et en sécurité, avec un taux de fermeture à 12 mois proche de 97 % et un profil de sécurité quasiment parfait. La Société estime que ces données constituent un jalon de maturité et un prérequis clé pour la phase de passage à l'échelle, en particulier sur les marchés les plus exigeants.

Sur le plan produit, la durée de traitement a été réduite de manière significative au fil des générations, avec un temps actuel de traitement généralement situé entre 45 et 60 min. L'entreprise considère disposer désormais d'un dispositif mature, susceptible de soutenir une montée en puissance commerciale.



### 2.1.1.4 Modèles économiques et validation commerciale initiale

Theraclion déploie une stratégie commerciale combinant deux modèles principaux, adaptés aux réalités des marchés :

- **Pay-per-Use (PPU)** : mise à disposition du système avec facturation au forfait croissant suivant l'utilisation. Ce modèle vise à réduire la barrière d'investissement initial, à accélérer l'adoption et à générer des revenus récurrents. Il inclut généralement l'accès au dispositif, les consommables à usage unique, le service, et la formation.
- **Vente d'équipement** : vente du système accompagnée de revenus de consommables et de services. Ce modèle est privilégié sur certains marchés où il correspond mieux aux pratiques d'achat et aux circuits de distribution.

La Société indique que la pertinence commerciale du modèle est désormais étayée par une base de centres utilisateurs en Europe, avec un nombre croissant de traitements en routine, et par l'existence de centres à très forte activité (plus de 100 patients par an pour les sites les plus avancés). Selon la Société, cette phase constitue une validation initiale du product-market fit et soutient l'accélération en cours.

### 2.1.1.5 Renforcement de la dynamique commerciale

Fort des avancées cliniques et produit, Theraclion a décidé de structurer sa dynamique commerciale. La Société a notamment engagé un travail de raffinement des propositions commerciales, de structuration des outils de vente et de clarification du positionnement. Un travail de rebranding de la marque Sonovein® a été initié en 2025, et l'organisation commerciale a été renforcée, notamment par le recrutement d'un directeur ventes et marketing en mai 2025.

Fin 2025, un renforcement du pipeline commercial est observé, avec une traction accrue sur le modèle Pay-per-Use. Le pipeline dépasse la trentaine de prospects qualifiés, avec des signatures récentes et des sites en cours d'installation. Ces éléments illustrent l'entrée dans une phase de déploiement plus soutenue et de croissance.

### 2.1.1.6 Industrialisation et capacité de montée en cadence

En parallèle, Theraclion a conduit des travaux d'industrialisation visant à sécuriser la qualité, la répétabilité et la capacité de production en vue d'une montée en cadence. La Société indique disposer d'une chaîne industrielle prête à accompagner une croissance de la base installée, avec une fabrication et une ingénierie historiquement ancrées en France. La Société poursuit également des actions visant à améliorer le coût de revient du système, facteur clé pour soutenir l'expansion internationale et la compétitivité de l'offre sur la durée.

### 2.1.1.7 Déploiement et priorités géographiques

La stratégie de déploiement s'articule autour de zones prioritaires :

- **États-Unis** : priorité stratégique. Après communication des résultats cliniques de l'étude pivotale FDA, la Société a engagé le processus réglementaire américain et anticipe, sous réserve des délais des autorités, une décision en 2026. La Société se prépare à l'ouverture du marché en travaillant notamment la stratégie d'accès au remboursement, considérée comme un facteur clé d'adoption.

- **Europe** : accélération sur une base réglementaire sécurisée (MDR). La Société vise à intensifier le déploiement commercial, en particulier via le modèle Pay-per-Use, et à poursuivre les démarches d'accès au remboursement dans des pays cibles.
- **Moyen-Orient** : marchés à fort intérêt pour SONOVEIN®, avec des ventes d'équipements et un développement via partenaires et distributeurs. La structuration du réseau de distribution a été fortement engagée en 2025 et se poursuit en 2026.
- **Chine** : développement via partenariat stratégique avec Furui et sa joint-venture Theraclion China à Shenzhen. La Société met en avant un potentiel important et poursuit un double axe : (i) la commercialisation d'un produit importé « made in France », et (ii) le développement d'un produit domestique « made in China » pour soutenir la pénétration, avec maintien de composants critiques sous maîtrise de Theraclion SA. Les jalons et calendriers restent soumis aux processus réglementaires et industriels locaux.

### 2.1.1.8 Feuille de route technologique, stratégie clinique et remboursement

Theraclion poursuit une feuille de route technologique visant à renforcer l'adoption et la pénétration de marché, avec des objectifs identifiés :

- Réduction du temps de traitement et augmentation du débit patient.
- Amélioration de l'ergonomie et simplification de l'usage.
- Réduction de la courbe d'apprentissage et optimisation du training.
- Extension de l'éventail de veines et de situations cliniques adressables (petites saphènes, veines perforantes, récidives, segments courts, veines plus profondes ou superficielles).
- Réduction progressive du coût de revient (programme pluriannuel) afin d'améliorer la compétitivité et la scalabilité.

En parallèle, la Société entend renforcer sa stratégie clinique d'accès au marché et au remboursement. L'objectif est d'accroître la reconnaissance du traitement par les payeurs via la production de données complémentaires (cliniques, qualité de vie, médico-économie) et l'engagement avec les parties prenantes, en particulier aux États-Unis et en Europe. La réussite de ces démarches constitue, selon la Société, un levier majeur de déploiement à grande échelle.

### 2.1.1.9 Perspectives à long terme : plateforme HIFU multi-indications

À moyen et long terme, Theraclion vise une stratégie en deux temps : (i) réussir le déploiement de SONOVEIN® sur le marché des veines, en construisant une base installée significative et des revenus récurrents, puis (ii) étendre progressivement la plateforme HIFU à d'autres indications. La Société évoque notamment la possibilité d'un retour sur l'indication thyroïdienne, portée par les progrès réalisés sur la plateforme, et le maintien de travaux de recherche sur d'autres indications, sous réserve de priorités et de ressources.

### 2.1.1.10 Synthèse

Theraclion sur les traces d'Echosens, EDAP TMS et HistoSonics : une même ambition, un même parcours vers le leadership mondial en medtech non invasive

Theraclion souhaite s'inscrire résolument dans la continuité des success stories d'Echosens, EDAP TMS et HistoSonics, trois entreprises qui ont su transformer une innovation médicale disruptive en rayonnement international. Comme elles, Theraclion ambitionne de révolutionner son domaine – le

traitement des varices par HIFU – en suivant un parcours éprouvé : validation clinique, expansion commerciale et conquête des marchés clés, notamment aux États-Unis.

À l’instar de ces 3 entreprises, Theraclion souhaite marquer l’histoire de la medtech française dans le traitement des varices, grâce à son produit Sonovein<sup>®</sup>. La Société considère disposer aujourd’hui d’un dispositif de traitement des varices par HIFU non invasif arrivé à maturité sur le plan technologique et étayé par des résultats cliniques significatifs. Theraclion entre dans une phase orientée vers l’accélération commerciale, la montée en cadence industrielle et l’ouverture de nouveaux marchés, avec, en priorité, les États-Unis sous réserve de décision réglementaire et d’avancées sur l’accès au remboursement. Dans une perspective plus large, la Société ambitionne de devenir un acteur de référence des traitements robotisés non invasifs par HIFU, en capitalisant sur le succès attendu sur l’indication veineuse comme première étape.

## 2.1.2 Avancées 2025

Succès de l’étude pivotale américaine et soumission à la FDA selon le planning prévu

Aux États-Unis, l’étude pivot VEINRESET, lancée en 2023 et approuvée par la Food and Drug Administration (FDA) pour SONOVEIN<sup>®</sup> s’est achevée en 2025 avec d’excellent résultats d’efficacité et de sûreté. Le critère principal a été atteint avec un taux d’occlusion à 12 mois de 96,8 %, un taux d’abolition du reflux de 98,5 % confirmant une forte efficacité, et aucun événement indésirable grave ou inattendu.

Début décembre, la société a déposé auprès de la FDA la demande d’autorisation de mise sur le marché du Sonovein<sup>®</sup> comme prévu dans le cadre du processus de clearance De Novo. Sur la base des délais d’évaluation généralement observés pour des dispositifs comparables, une décision est attendue aux alentours de l’été 2026. Les discussions avec la FDA ont été initiées.

L’ensemble de ces jalons ont été franchis suivant le plan préalablement annoncé.

La société prépare d’ores et déjà les prochaines étapes de commercialisation de Sonovein<sup>®</sup> aux États-Unis, premier marché mondial du traitement des varices. Les activités préparatoires à l’accès au remboursement américain, et notamment sur l’obtention d’un code de remboursement CPT (Current Procedural Terminology), progressent également rapidement.

### **Obtention de la certification CE MDR**

Le 24 septembre 2025, Theraclion a obtenu la certification MDR (Medical Device Regulation, UE 2017/745) pour Sonovein<sup>®</sup>. Cette obtention marque l’aboutissement de plusieurs années d’amélioration continue du produit et, associée aux résultats de l’essai pivot, cette certification donne un coup d’accélérateur décisif sur la commercialisation en Europe ainsi que sur les autres marchés couverts par le MDR.

En outre, la certification MDR ouvre la voie à la mise sur le marché rapide de nouvelles améliorations produits du Sonovein. Certaines de ces améliorations ont déjà été approuvées sous MDR et sont en cours de déploiement sur le terrain. Le rythme rapide de développement et déploiement de nouvelles fonctionnalités du Sonovein basé sur les retours des utilisateurs constitue l’un des vecteurs importants de réduction de la courbe d’apprentissage, de satisfaction produit, et de pénétration du marché.

### **Obtention de la certification technique chinoise GB 9706.1-2020 et soumission au régulateur NMPA**

Le dispositif Sonovein<sup>®</sup> a réussi les tests de conformité à la norme chinoise GB 9706.1-2020, démontrant la capacité de Sonovein<sup>®</sup> à satisfaire aux critères techniques et de sécurité stricts établis par l’autorité réglementaire chinoise NMPA (National Medical Products Administration). Sur cette base, les discussions ont déjà été engagées avec l’autorité pour l’accès au marché chinois de Sonovein via une

soumission réglementaire pour le compte de la Joint-Venture Theraclion China. Ces avancées majeures rapprochent Sonovein de l'autorisation de mise sur le marché et la commercialisation en Chine, l'un des plus grands et dynamiques marchés mondiaux de technologies médicales de pointe.

## **Notoriété accrue via de nombreux congrès et nouvelles publications scientifiques ®**

En 2025, Sonovein® a été présenté lors de 25 congrès internationaux, par 15 orateurs différents, et ce dans 14 pays, accentuant sa visibilité auprès des chirurgiens vasculaires, phlébologues et spécialistes du traitement des veines dans le monde entier.

En 2025 également, quatre nouvelles publications scientifiques avec comité de lecture ont renforcé les preuves cliniques soutenant Sonovein® et sa technologie HIFU non invasive, démontrant des efficacités entre 94% et 100% sur différents types de veines, à savoir les grandes saphènes mais aussi petites saphènes et veines perforantes<sup>1</sup>.

Ces résultats présentés corroborent par des données de patients en pratique courante commerciale les efficacités démontrées par l'étude pivot FDA.

## **Des avancées majeures en R&D : IA, acoustique, et robotique**

Les efforts soutenus de Theraclion en matière de R&D et d'innovation continuent d'apporter des réels progrès et nouvelles fonctionnalités produit, notamment en IA (Intelligence Artificielle), acoustique et robotique 3D, améliorant ainsi la rapidité du traitement et la prise en main par les médecins. En particulier, de nouvelles fonctionnalités incorporant des algorithmes d'IA aidant les médecins dans leur pratique du Sonovein et simplifiant la courbe d'apprentissage sont prévues à court terme. En 2025 aussi, les premiers patients ont été traités avec *SpeedPulse*, une technologie d'ultrasons thérapeutiques optimisés conçue pour significativement accélérer le traitement, dans le cadre d'une étude clinique à Prague.

## **Hausses des indicateurs clés : du chiffre d'affaires, du nombre de traitements, et de la base installée**

L'année 2025 a été une année de structuration sur la commercialisation avec une nouvelle organisation de l'équipe de ventes et marketing et notamment l'arrivée d'un Directeur Commercial et Marketing en fin de premier semestre 2025.

La Société a fait le choix en 2025 d'orienter sa stratégie commerciale principalement vers un modèle Pay per Use (PPU) par rapport à l'acquisition de systèmes. Pour rappel, ce modèle de PPU correspond à une vente par forfait d'utilisation, avec des minima de consommables définis. Cette demande forte du marché en Europe et aux Etats-Unis permet une adoption immédiate de la technologie, génère une récurrence forte et progressive des revenus, et permet de sécuriser les encaissements et ainsi donner plus de visibilité sur le besoin de trésorerie. Les ventes de systèmes, bien que plus favorables à la trésorerie à court terme, présentent une prédictibilité moindre du fait de cycles de décision longs.

Cette traction commerciale pour le Sonovein via le modèle PPU se ressent sur la base installée qui augmente, avec l'arrivée en 2025 de deux nouveaux centres installés, et plus récemment de plusieurs autres contrats signés en Europe. La dynamique commerciale se solidifie via l'accumulation dans la liste des prospects de plusieurs dizaines de nouveaux exprimant un intérêt marqué pour Sonovein. En 2025, le nombre de contrats en PPU a augmenté de 29 %, se traduisant par une augmentation de même valeur

---

<sup>1</sup> Rodríguez Carvajal *et al.*, dans *Phlebology*, Izquierdo Lamoca *et al.*, dans *Journal of Vascular Surgery*, et deux de Casoni *et al.*, dans *Phlebology*

du chiffres d'affaires sur cet axe. En outre, plusieurs distributeurs dans des pays phares au Moyen-Orient ont été sélectionnés pour faire progresser la dynamique commerciale dans la région.

## Financement

Le 20 février 2025, la Société a annoncé l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros.

Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donne droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion (la « **Société** ») réservée à Furui et Unigestion (les « **Investisseurs** »).

Les Investisseurs ont souscrit les OCA à hauteur de 3 millions d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril.

Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 0.6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les Investisseurs ont souscrit toutes les OCA disponibles et les versements ont été libérés avant la fin de l'année.

## 2.1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Sur base du déploiement de sa stratégie, Theraclion vise une intensification notable des activités commerciales en 2026 grâce aux réalisations suivantes :

- L'autorisation de mise sur le marché américain est attendue courant 2026.
- L'augmentation de la base installée en Europe via la signature de contrats PPU.
- Le déploiement de la stratégie commerciale au Moyen-Orient par la construction d'un réseau de distributeurs.

## 2.1.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

### Financement.

À la fin de l'exercice, l'horizon de trésorerie de l'entreprise couvre une période d'environ 5 mois. Face à cette échéance, les efforts de financement ont été significativement intensifiés. Des échanges approfondis ont été engagés avec divers acteurs, notamment des partenaires financiers ainsi des investisseurs historiques et potentiels. L'objectif est clair : identifier et sécuriser les solutions de financement les plus adaptées à la stratégie de développement de Theraclion sur les prochains mois. Ces solutions devront non seulement répondre aux besoins opérationnels immédiats, mais aussi soutenir les ambitions plus long terme de l'entreprise.

### Réglementaire

Le dossier de demande de commercialisation du Sonovein® aux États-Unis a été déposé auprès de la FDA à la fin de l'année 2025. Depuis ce dépôt, le premier semestre 2026 a été marqué par des échanges avec l'agence réglementaire.

En parallèle, Theraclion prépare déjà le terrain pour un lancement commercial efficace, en anticipant une issue favorable de ce processus réglementaire.

### Développement commercial

Theraclion a connu une accélération notable de sa prospection commerciale ces derniers mois, marquant une évolution significative dans sa dynamique d'acquisition de clients. En particulier :

- Depuis le début de l'année, Theraclion a participé à plusieurs congrès dont le CFPV, American Venous Forum et CIV, etc... et a planifié de participer ce printemps à d'autres nouveaux congrès : Vein in Venice, Venous Symposium (New York), Phlebology days (Parme, Italie)... Les congrès sont aujourd'hui le principal vecteur de conversion – chaque présence générant plusieurs dizaines de leads très qualifiés de leader d'opinion dans le secteur.
- La liste de prospects continue de s'étoffer.
- Les négociations avec les prospects avancent significativement, et sur les 5 derniers mois, 5 nouveaux contrats d'installation de Sonovein ont été signés. Les installations sont en cours de planification et de déploiement.

## 2.2 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les résultats des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen).

Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établis selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel, la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong pour adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde et a décidé de présenter sur une base volontaire des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong, alors que les seuils de consolidation n'étaient pas atteints.

A compter de 2017, Theraclion SA a adopté une présentation de ses comptes annuels statutaires simples sans réaliser de consolidation, étant précisé que l'activité des deux filiales de Theraclion reste peu significative.

### 2.2.1 Résultats et situation financière de la Société

#### Résultats 2025

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var	Var %
Chiffre d'affaires	1186	830	356	43%
Issu des ventes d'équipements	342	149	193	129%
Issu de la vente de PPU et consommables	626	484	142	29%
Issu de la vente de services	218	198	20	10%
Subventions	0	141	-141	-100%
Autres produits	1133	1191	-58	-5%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2319</b>	<b>2162</b>	<b>157</b>	<b>7%</b>
Achats de marchandises et variation de stocks	81	1428	-1347	-94%
Charges externes	3642	3228	414	13%
Charges de personnel	3672	3357	315	9%

Autres charges opérationnelles	1298	968	330	34%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>8693</b>	<b>8981</b>	<b>-288</b>	<b>-3%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-6374</b>	<b>-6819</b>	<b>445</b>	<b>-7%</b>
Résultat financier	-154	49	-203	-417%
Résultat non courant	1	30	-28	-96%
Crédit impôt recherche	-837	-984	147	-15%
<b>Résultat net</b>	<b>-5690</b>	<b>-5757</b>	<b>67</b>	<b>-1%</b>

## Chiffre d'affaires 2025

2025 marque une belle progression avec un chiffre d'affaires de 1 186 K€, en hausse de 43% par rapport à 2024. Cette croissance, bien qu'encourageante, s'inscrit dans un contexte particulier : l'ajustement exceptionnel de 680 K€ en 2024, lié à l'annulation des ventes de systèmes Echopulse, a mécaniquement influencé cette comparaison. Hors cet effet de base, la performance reste solide et reflète une adoption progressive du Sonovein® par les centres utilisateurs.

Les revenus récurrents qui contribuent pour moitié au chiffre d'affaires 2025, principalement issus des contrats Pay Per Use, affichent une croissance de 29%, un signal fort de la confiance des centres et de la pertinence de notre modèle. Les revenus liés aux services, en hausse de 10%, confirment également cette tendance positive, même si leur progression reste plus modérée. Cette dynamique témoigne d'une traction commerciale réelle, tout en soulignant l'importance de poursuivre nos efforts pour consolider cette croissance sur le long terme.

## Résultat d'exploitation et résultat net

L'exercice 2025 a également été marqué par une gestion rigoureuse des coûts, avec des charges d'exploitation réduites à 8 693 K€, soit une baisse de près de 300 K€ par rapport à 2024.

Notamment, pour concilier contraintes de trésorerie et satisfaction de la demande, Theraclion met en place un suivi rigoureux des stocks, aligné sur le plan de ventes. Ces économies ont contribué à compenser les hausses d'autres postes de dépenses, nécessaires à l'atteinte des jalons stratégiques fixés pour 2025.

Ainsi le résultat opérationnel est en progression de 445 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier affiche une perte de 203 k€, qui s'explique principalement par des éléments ponctuels, notamment les intérêts courus non échus liés aux obligations convertibles émises en 2025 ainsi que la réévaluation des comptes en devise de l'exercice précédent, qui a eu un impact positif en 2024, qui ne s'est pas renouvelé cette année. Le crédit d'impôt recherche reste à un niveau élevé, avec 837 K€ à fin décembre 2025, confirmant l'engagement continu de la Société en faveur de l'innovation.

Enfin, la stabilité de la perte nette à 5 690 K€ par rapport à 2024 montre une résilience opérationnelle, tout en offrant une base solide pour accélérer la croissance future.

Ces résultats soulignent la capacité de Theraclion à naviguer dans un environnement complexe, tout en posant les fondations d'une performance renforcée à l'avenir.

## Trésorerie et structure financière

Au 31 décembre 2025, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 3,4 M€.

Concernant les flux de financement, la Société a au cours de l'année 2025 :

- Perçu 6,6 M€ grâce à l'émission de deux emprunts obligataires respectivement d'un montant maximum de 6 millions d'euros et d'un montant 0.6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « BEOCA ») a permis la

souscription et le versement d'une première tranche de 3,3 M€ au premier semestre et de 3,3 M€ au second semestre.

- Perçu 0,8 M€ au titre de l'exercice de BSA 2023 émis lors de l'augmentation de capital réalisée en juin 2023.

A noter que le crédit impôt recherche 2024, d'un montant de 0,9 M€ validé sur l'exercice 2025 par l'administration fiscale n'a pas été perçu sur l'année 2025 mais en janvier 2026.

Libellé	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-7 159</b>	<b>-1 958</b>
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-414</b>	<b>-1 141</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>6 780</b>	<b>-545</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-793</b>	<b>-3 644</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4 171</b>	<b>7 815</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>3 379</b>	<b>4 171</b>

### **Structure d'endettement**

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var. %
<b>Trésorerie</b>	3 379	4 171	23%
<b>Situation de trésorerie à moyen terme</b>			
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 379</b>	<b>4 171</b>	<b>23%</b>
<b>Emprunts bancaires</b>	-629	-1 292	105%
<b>Position de trésorerie nette</b>	<b>2 749</b>	<b>2 879</b>	<b>5%</b>

### **Horizon de financement**

La section 2.3 Risque sur la continuité d'exploitation donne le détail de l'horizon de financement.

### **Autres éléments financiers**

#### **Utilisation d'instruments financiers**

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

#### **Les activités de recherche et de développement**

Les activités de recherche et de développement continuent de mobiliser une part importante de ses ressources. Ces dépenses ne sont pas activées. Seuls les frais de dépôts et maintiens de brevets le sont. Elles s'élèvent à 2M€ sur l'exercice.

A ce jour, Theraclion dispose d'un portefeuille de 85 brevets actifs sur 23 familles différentes.

### **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

	Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	Non échus	Echus à moins de 30 jours	Echus entre 30 et 60 jours	Echus entre 60 et 90 jours	Echus à plus de 90 jours	Non échus	Echus à moins de 30 jours	Echus entre 30 et 60 jours	Echus entre 60 et 90 jours	Echus à plus de 90 jours
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	52	18	12	2	315	7	2	4	0	146
Montant cumulé des factures concernées TTC	367	164	0	15	78	50	12	39	0	248
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	59%	26%	0%	2%	13%					
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						14%	3%	11%	0%	71%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues TTC										
(C) Délais de paiement de référence utilisées ( contractuel ou délai légale - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délai contractuel <input type="checkbox"/> Délai légal					<input checked="" type="checkbox"/> Délai contractuel <input type="checkbox"/> Délai légal				

Les factures clients échues à plus de 90 jours s'élèvent à 248 K€ dont 156 K€ de créances douteuses totalement dépréciées.

## 2.2.2 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de -5 690 158 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait à -5 690 158 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

## 2.2.3 Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2025

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à -114 euros. Ces capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et il sera proposé à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de commerce, la continuation de la Société, et de constater qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 2 du Code de commerce, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice en cours, de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à -2 588 570 euros.

## 2.2.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nature des indications	2021	2022	2023	2024	2025
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	1 139 218	1 469 381	2 286 613	2 316 803	2 990 858
Nombre d'actions émises	22 769 085	29 387 612	45	603 825	13 481 104
Nombres d'obligations convertibles en actions	47	0	0	0	21 704 708
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires HT	1 480 946	1 235 451	1 822 221	830 209	1 185 955
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 579 177	-5 731 215	-2 068 043	-5 775 389	-5 246 525
Impôts sur les bénéfices	-882 557	-1 001 471	-1 049 169	-983 691	-837 039
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-3 760 367	-4 964 383	-3 675 005	-5 757 115	-5 690 158
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<u>Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	-0,2	-0,16	-0,02	-0,10	- 0,07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,17	-0,17	-0,08	-0,12	- 0,10
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	28	29	31	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 183 945	2 101 989	2 204 408	2 320 360	2 454 435
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	960 870	1 000 348	949 056	1 036 769	1 217 256

## 2.2.5 Informations diverses

### **Dépense ou charge non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

## 2.3 FACTEURS DE RISQUES

### **Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

### **Risque de continuité d'exploitation**

Au 31 mars 2026, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 1,6 M€. Depuis plusieurs années, la Société bénéficie du soutien continu de ses deux actionnaires historiques, Furui et Unigestion, qui l'accompagnent activement dans le financement de sa stratégie de développement.

Parallèlement, Theraclion poursuit ses efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie et soutenir la mise en œuvre de son plan d'affaires ambitieux pour les prochaines années, qui prévoit notamment un déploiement commercial aux États Unis, dont le lancement est prévu dès l'obtention de l'autorisation de la FDA.

Dans ce contexte, Theraclion prévoit de procéder dans les prochains jours à une levée de fonds d'un montant cible de 6 M€ pouvant être augmentée dans un second temps d'un montant complémentaire de 2 M€. La Société estime que ce montant global prolongera l'horizon de liquidité de la Société jusqu'à juin 2027 compte tenu des projections actuelles et des prochains projets de développement. Cette opération bénéficie d'ores et déjà de l'engagement ferme de ses actionnaires historiques à hauteur de 4,5 M€ (portant l'horizon de trésorerie à février 2027).

### **Risques de taux d'intérêt**

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

### **Risques de liquidité**

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 70,9 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,3 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, la Société avait reçu un montant cumulé de plus de 7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO dont elle avait remboursé 2 millions d'euros. En 2024, une avance supplémentaire de 141 K€ a été reçue.

La Société a par ailleurs souscrit 5 emprunts bancaires en 2021 et 2022 : un prêt innovation auprès de la BPI et quatre PGE auprès du CIC et de la BPI et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

## Risque de change

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. En outre, les ventes dans ces devises permettent de financer naturellement ces achats. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

## Risque actions

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (comptes à termes garantis).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

## 2.4 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 2.4.1 Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 1, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

### 2.4.2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

### 2.4.3 Composition du Conseil d'Administration

#### Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant <sup>(1)</sup>	Date d'entrée au Conseil d'Administration	Date d'expiration du mandat actuel <sup>(2)</sup>
Yann Duchesne	Président du Conseil d'Administration		2022	2025
Mehdi El Glaoui	Administrateur	✓	2021	2025
Cédric Bellanger	Administrateur	✓	2022	2025
Lijuan Deng	Administrateur		2023	2025
Claude Lenoir	Administrateur	✓	2023	2025

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

## **Evolution de la composition du Conseil d'Administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

L'Assemblée Générale ordinaire, lors de sa réunion du 18 juin 2025, a :

- renouvelé les mandats d'administrateurs de Madame Lijuan Deng ainsi que de Messieurs Yann Duchesne, Mehdi El-Glaoui, Cédric Bellanger et Claude Lenoir.
- constaté l'arrivée à échéance, à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025, des mandats d'administrateurs de Messieurs Ari Kellen et Shawn Langer, et a décidé de ne pas renouveler lesdits mandats.

## **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandats sociaux**

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est présentée en Annexe 3 du présent rapport.

## **Mode d'organisation de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 mai 2013, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2023, a nommé Monsieur Martin Deterre en tant que Directeur Général pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## **Conventions conclues avec les mandataires sociaux**

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 2.5.7. c du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

# **2.5 INFORMATION SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL**

## **2.5.1 Filiales et participations**

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015 afin d'adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du

traitement des veines et sur l'amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Les titres de participation et créances associées de Theraclion APAC ont été dépréciés en totalité.

La Société détient également des parts de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion. Cette joint-venture créée au quatrième trimestre 2017 a été refinancée par Furui fin 2023. Par ailleurs, le pourcentage de détention par Theraclion France a été réduit de 55% à 20% en août 2023 alors que le capital social de la JV était porté à 5 M€, conformément aux accords passés avec Furui en juin 2023 prévoyant un renforcement des moyens de la JV. Au 31 décembre 2025, la part de capital de Theraclion France restant à libérer représente 390 K€.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			
└ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
└ Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	20%	20%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les résultats des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers. En 2025, les ventes vers les filiales se sont élevées à 342 K€.

## 2.5.2 Informations concernant le capital social

### *a Participation des salariés au capital*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

### **Répartition du capital social**

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote à la date des présentes :

Actionnariat Theraclion	Nombre d'actions	% de détention
Concert Bernard Sabrier	19 316 237	32,3%
FURUI Paris & Luxembourg	14 250 285	23,8%
Mandataires sociaux et Salariés	4 470 055	7,5%
Opus Chartered	2 548 419	4,3%
Autres Fonds	1 121 737	1,9%
Public	18 112 525	30,3%
<b>Total</b>	<b>59 819 258</b>	<b>100,0%</b>

Les actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le Conseil d'Administration comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

Bernard Sabrier, Président de la société Unigestion et Directeur Général de Unigestion Asia Pte Ltd détient des titres en direct et à travers la société Unigestion Asia Pte Ltd.

La société Furui Paris SAS, et sa maison mère Furui Medical Science Luxembourg SARL, elle-même filiale de Inner Mongolia Furui Medical Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, détiennent 23.8% du capital au 31 décembre 2025.

### ***b Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions***

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'Assemblée Générale le 18 juin 2025, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 955 044 actions au cours moyen de 0,43 €
- Vente de 1 012 609 actions au cours moyen de 0,42 €

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 14 840 de ses propres actions, soit 0,025% du capital social. Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 18,896 k€ en 2025.

### ***c Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion***

Nous vous invitons à vous référer à l'Annexe 2 reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

## **2.5.3 Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et

en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

## 2.5.4 Options de souscription ou d'achat d'actions

### **Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action n'a été mis en œuvre.

### **Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## 2.5.5 Attributions gratuites d'actions

### **Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre le plan d'attribution gratuite d'actions suivants. Les périodes d'acquisition et de conservation sont de 12 mois chacune.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nom du plan	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2025
19 mars 2025	26 mars 2026	26 mars 2027	AGA 2025-1	819 586	0	0	819 586
2 juillet 2025	2 juillet 2026	10 juillet 2027	AGA 2025-2	245 399	0	0	245 399
<b>TOTAL</b>				<b>1 064 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 064 985</b>

### **Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux**

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Plan	Critères d'acquisition
Yann Duchesne <i>Président du conseil d'administration</i>	245 399	2 juillet 2025	AGA 2025-2	

### **Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 25 avril 2025 a constaté l'acquisition définitive de 385 725 actions nouvelles attribuées gratuitement lors du Conseil d'Administration du 26 mars 2024.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 10 juillet 2025 a constaté l'acquisition définitive de 335 484 actions nouvelles attribuées gratuitement lors du Conseil d'Administration du 10 juillet 2024.

## **Actions attribuées gratuitement définitivement acquises par des mandataires sociaux**

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises
Martin Deterre <i>Directeur général</i>	138 961
Yann Duchesne <i>Président du conseil d'administration</i>	335 484

### **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

### 2.5.6 Mandat des Commissaires aux comptes

Le mandat de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,

a été renouvelés par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### 2.5.7 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

#### ***a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025***

Néant

#### ***b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025***

Néant

#### ***c Conventions réglementées approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025***

Convention de prestation de services conclue le 7 janvier 2022 avec Yann Duchesne, président du Conseil d'Administration, et portant sur les missions suivantes :

- Le conseil et l'assistance du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sur la mise en œuvre de la stratégie incluant notamment la détermination de la stratégie, la mise en œuvre de la stratégie, le développement international des produits de la Société ;

- Le conseil et l'assistance du Conseil d'Administration et de la Direction Générale en matière de financement incluant notamment le conseil sur la structuration de financement et la mise en relation avec des investisseurs potentiels.

En exécution de la Convention, le Président Yann Duchesne percevra une rémunération de 4.000 euros hors taxes par jour de travail. Cette convention a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a rien versé au titre de l'exécution de la Convention.

## ANNEXE 1

### TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (16 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)	5.000.000 €	18 août 2027	Non utilisée	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (8 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	Caducue	Non utilisée	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1 <sup>o</sup> du Code monétaire et financier (17 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)	5.000.000 €	18 août 2027	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

<b>Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du Prix</b>
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (9 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	Caduque	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 30% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (18 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)	5.000.000 € et 30% du capital social	18 août 2027	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 30% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (10<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)</p>	<p>5.000.000 € et 30% du capital social</p>	<p>Caducue</p>	<p>60 Bons d'émission (« <b>Bons d'Emission</b> ») d'obligations convertibles en actions (« <b>OCA</b> »)            (25 mars 2025)</p> <p>30 OCA sur exercice de 30 Bons d'Emission            (Période allant du 25 mars 2025 au 3 avril 2025)</p> <p>30 OCA sur exercice de 30 Bons d'Emission            (Période allant du 25 mars 2025 au 15 décembre 2025)</p> <p>25.492,35 € / 509.847 actions sur conversion de 10 OCA            (26 septembre 2025)</p> <p>30.905,85 € / 618.117 actions sur conversion de 12 OCA            (22 janvier 2026)</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%</p>
<p>4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(1)</sup> (19<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)</p>	<p>5.000.000 €</p>	<p>18 décembre 2026</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%</p>
<p>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(1)</sup> (11<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)</p>	<p>5.000.000 €</p>	<p>Caducue</p>	<p>600 Bons d'émission (« <b>Bons d'Emission</b> ») d'obligations convertibles en actions (« <b>OCA</b> »)            (19 février 2025)</p> <p>150 OCA sur exercice de 150 Bons d'Emission            (19 février 2025)</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%</p>

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
			150 OCA sur exercice de 150 Bons d'Emission (2 avril 2025) 100 OCA sur exercice de 100 Bons d'Emission (29 août 2025) 200 OCA sur exercice de 200 Bons d'Emission (28 octobre 2025) 508.366,40 € / 10.167.328 actions sur conversion de 200 OCA (26 septembre 2025)	
<b>5.</b> Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(2)</sup> (20 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)	5.000.000 €	18 décembre 2026	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(2)</sup> (12 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	Caduque	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
<b>6.</b> Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(3)</sup> (21 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)	5.000.000 €	18 décembre 2026	5 294,00 € / 105 880 actions (3 décembre 2025)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de	5.000.000 €	Caduque	17 741,90 € / 354 838 actions (30 septembre 2024)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
bénéficiaire <sup>(3)</sup> (13 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)				
7. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (22 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2025)	15% du montant de l'émission initiale	18 décembre 2026	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 18 juin 2025 présentées aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus selon le cas
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (14 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	15% du montant de l'émission initiale	Caduque	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 18 juin 2024 présentées aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus selon le cas

(1) Les catégories de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024 et de la 19<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 sont les suivantes :

- a. une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 1 million d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
- b. un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

(2) La catégorie de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 12<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024 et de la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 est la suivante :

- a. un ou plusieurs créancier(s), notamment bancaire et/ou obligataire et/ou créancier en compte-courant d'actionnaires, actuel ou futur, ayant une créance sur la Société supérieure à 5.000 euros.
- b. directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

(3) La catégorie de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 13<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024 et la 21<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 est la suivante :

- a. administrateurs de la Société en fonction au moment de l'augmentation de capital et souscrivants par compensation de créance dans le cadre de la cinquième (5<sup>e</sup>) résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024.

## ANNEXE 2

### TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société est composé de 59 819 258 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 23 523 647 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 558 662 actions ;
- la conversion potentielle des obligations convertibles souscrites en 2025 à hauteur de 21 900 000 actions ;
- l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement en 2025 à hauteur de 1 064 985 actions.

Au 31 décembre 2025, le capital à émettre potentiellement représente environ 39,32 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

#### I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (« BCE »)

##### Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BCE-2015-1</b>							
AG du 28/04/2015	323 000	10,02	323 000				28/04/2025
<b>BCE-2016-1</b>							
AG du 28/04/2015	32 000	6,52	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
<b>BCE-2016-2</b>							
AG du 12/05/2016	206 000	6,20	110 188	-	95 812	95 812	22/09/2026
<b>BCE-2018-1</b>							
AG du 11/05/2018	129 100	4,22	7 750	-	121 350	121 350	20/03/2028
<b>BCE-2019-1</b>							
AG du 19/04/2021	325 500	1,76	-	-	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>690 100</b>		<b>456 938</b>	<b>-</b>	<b>233 162</b>	<b>558 662</b>	

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)

### Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice (€)	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b>								
AG du 21/04/2009	128 985	5,85	43 515		85 470	-		- 21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b>								
AG du 30/09/2013	7 000	3,90	7 000		-	-		- 14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b>								
AG du 28/04/2015	15 106	10,02	15 106		-	-		- 28/04/2025
<b>BSA-2023</b>								
AG du 30/06/2023	2 413 044	0,58	187 770		2 225 274	-		- 31/12/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>2 564 135</b>		<b>209 876</b>		<b>2 310 744</b>	<b>-</b>		<b>-</b>

### III. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

**Tableau Récapitulatif Actions gratuites :**

	AGAP/AGA attribuées provisionnellement	AGAP/AGA caduque	AGAP/AGA acquises définitivement	Actions ordinaires émises	Maximum d'AO restant à émettre	Nombre net d'actions nouvelles susceptibles d'être créées
AGA 2016 (AG du 12 mai 2016)	10 150		10 150	10 150	-	-
AGA 2018 (AG du 12 mai 2016)	380 900	37 250	343 650	343 650	-	-
AGA 2020 (AG du 19 avril 2019)	451 619		451 619	451 619	-	-
AGA 2020-2 (AG du 18 juin 2021)	344 000		344 000	344 000	-	-
AGA 2021 (AG du 18 juin 2021)	345 686		345 686	345 686	-	-
AGAP 2022-01 (AG du 30 juin 2022)	2 188 056		-	-	-	-
AGAP 2022-02 (AG du 30 juin 2022)	729 348		-	-	-	-
AGA 2022-03 (AG du 30 juin 2022)	340 566		340 566	340 566	-	-
AGA 2023-01 (AG du 29 juin 2023)	248 897		248 897	248 897	-	-
AGA 2024-01 (AG du 29 juin 2023)	385 725		385 725	385 725	-	-
AGA 2024-02 (AG du 18 juin 2024)	335 484		335 484	335 484	-	-
AGA 2025-01 (AG du 18 juin 2024)	819 586		819 586	0	819 586	819 586
AGA 2025-02 (AG du 18 juin 2024)	245 399		245 399	0	245 399	245 399
<b>TOTAL</b>	<b>6 825 416</b>		<b>3 870 762</b>	<b>2 805 777</b>	<b>1 064 985</b>	<b>1 064 985</b>

### IV. OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« OCA »)

**Tableau Récapitulatif OCA :**

	Emis et souscrits	Montant nominal unitaire OCA (€)	Prix de conversion (€)	Caduques	Converties	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre <sup>(1)</sup>
<b>OCA 2025-1</b>							
AG du 18/06/2024 (Résolution 11)	600	10 000,00 €	0,20 €	-	200	400	20 000 000
<b>OCA 2025-2</b>							
AG du 18/06/2024 (Résolution 10)	60	10 000,00 €	0,20 €	-	22	38	1 900 000
<b>TOTAL BSA</b>	<b>660</b>			<b>-</b>	<b>222</b>	<b>438</b>	<b>21 900 000</b>

### ANNEXE 3

## LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

A la connaissance de la Société, les mandats exercés par les mandataires sociaux sont :

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<i>Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2024</i>				
<b>M. Yann Duchesne</b>	07/01/2022	AGO au cours de l'année 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Président du Conseil d'Administration	<p>Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (Pdt du Comité d'Audit, membre du Comité des rémunérations)</p> <p>Membre du Conseil d'Administration de Total Energies Gabon</p> <p>Président du Conseil d'Administration du Groupe Medis.</p> <p>Membre du Conseil d'administration de 4Sigma GmbH</p>
<b>M. Cédric Bellanger</b>	28/01/2022	AGO au cours de l'année 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur	
<b>M. Mehdi El Glaoui</b>	20/04/2022	AGO au cours de l'année 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur	<p>Administrateur de Majorelle LTD.</p> <p>Administrateur de Louis Dreyfus Company Holding</p> <p>Administrateur de Louis Dreyfus Foundation</p> <p>Administrateur de Telouet SA</p> <p>Administrateur de Majorelle international</p>

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
				Administrateur de Pharmajor [•] Administrateur de Vesale Bioscience
<b>Mme. Lijuan Deng</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur	
<b>M. Claude Lenoir</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur	Administrateur de la société Echosens
<b>M. Martin Deterre</b>	24/05/2023	AGO au cours de l'année 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Directeur Général	Aucun
<b><i>Mandataires sociaux ayant quitté leurs fonctions au cours de l'exercice 2025</i></b>				
<b>M. Ari KELLEN</b>	12/02/2021	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	President Neshor Advising II LLC Administrateur Vaxil Bio
<b>M. Shawn LANGER</b>	12/02/2021	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	

## 3. Comptes annuels 2025

### 3.1 Actif

Actif en k €	31/12/2025			Net au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement	1 440	1 322	118	187
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 765	1 751	1 014	946
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 652	862	791	770
Autres immobilisations corporelles	217	129	88	88
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations	2 737	1 737	1 000	1 000
Créances rattachées à des participations	245	245	0	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	9		9	22
Prêts				
Autres immobilisations financières	189	0	189	178
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)</b>	<b>9 254</b>	<b>6 046</b>	<b>3 208</b>	<b>3 191</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	1 267	324	943	547
En cours de production	432		432	48
Produits finis	1 536	401	1 135	1 518
Marchandises	64		64	
Avances et acomptes versés sur commandes			453	95
<b>Créances (2)</b>				
Clients et comptes rattachés	451	156	294	268
Autres créances	2 489	0	2 489	1 616
Charges constatées d'avance			114	8
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placements</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	1 500	0	1 500	
Disponibilités			1 879	4 171
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>7 738</b>	<b>881</b>	<b>9 303</b>	<b>8 272</b>
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)			0	2
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)</b>	<b>16 992</b>	<b>6 927</b>	<b>12 511</b>	<b>11 466</b>

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

## 3.2 Passif

Passif en k €	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Capital [dont versé : 2990962,9 ]	2 991	2 317	674	29%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 428	3 440	-1 012	-29%
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
<b>Réserves</b>				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 317	0	-2 317	0%
Résultat de l'exercice	-5 690	-5 757	67	-1%
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>-2 588</b>	<b>0</b>	<b>-2 588</b>	
Montant des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 290	6 290	0	
Comptes de liaison				
<b>TOTAL AVANCES CONDITIONNEES (II)</b>	<b>6 290</b>	<b>6 290</b>	<b>0</b>	
Provisions pour risques	19	119	-100	-84%
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>19</b>	<b>119</b>	<b>-100</b>	<b>-84%</b>
Emprunts obligataires convertibles	4 341	0	4 341	0%
Autres emprunts obligataires				0%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600	1 292	-692	-54%
Emprunts et dettes financières diverses (2)	148	4	144	3595%
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	242	217	26	12%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 394	1 440	-46	-3%
Dettes fiscales et sociales	879	799	80	10%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390	390	0	0%
Autres dettes	426	401	25	6%
Produits constatés d'avance	369	499	-130	-26%
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (1) (IV)</b>	<b>8 788</b>	<b>5 042</b>	<b>3 746</b>	<b>74%</b>
Écarts de conversion passif	0	15	-15	-100%
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>12 511</b>	<b>11 466</b>	<b>1 045</b>	<b>9%</b>

(1) Dont à moins d'un an

3 962

(2) Dont emprunts participatifs

### 3.3 Compte de résultat

Compte de résultat en k€		31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises		446	482
Production vendue biens		522	149
Production vendue services		218	199
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>1 186</b>	<b>830</b>
Production stockée*		-534	
Production immobilisée		215	954
Subventions d'exploitation		8	141
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 365	161
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles		1	
Autres produits		79	77
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>2 320</b>	<b>2 162</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises		193	903
Variation de stocks		-993	513
Achats de matières premières et autres approvisionnements		881	11
Autres achats et charges externes		3 642	3 228
Impôts, taxes et versements assimilés		25	-6
Salaires		2 454	2 320
Cotisations sociales		1 217	1 037
Dotations aux amortissements et dépréciations	Sur immo : dotations aux amortissements	391	396
	Sur immo : dotations aux dépréciations	0	
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	882	429
Dotations aux provisions		0	41
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges			108
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>8 693</b>	<b>8 981</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>-6 373</b>	<b>-6 819</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>			
<b>Bénéfice ou perte transférée (III)</b>			
Perte ou bénéfice transféré (IV)			
<b>Produits financiers</b>			
De participation (3)			161
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		19	7
Reprises sur dépréciations et provisions		2	15
Différences positives de change		0	
Produits nets des cessions d'immobilisations financières			

Compte de résultat en k€	31/12/2025	31/12/2024
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>26</b>	<b>182</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	8	99
Intérêts et charges assimilées (4)	162	22
Différences négatives de change	0	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	11	13
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>180</b>	<b>134</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-154</b>	<b>49</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-6 527</b>	<b>-6 770</b>
Produits exceptionnels (VII)		32
Charges exceptionnelles (VIII)	0	2
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>30</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)	-837	-984
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>2 346</b>	<b>2 377</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>8 036</b>	<b>8 134</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-5 690</b>	<b>-5 757</b>

## 3.4 Annexes des comptes annuels

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 2024. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2025, qui dégagent une perte de 5 690 158 €, ont été arrêtés le 15 avril 2026 par le Conseil d'Administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Conformément aux conditions précises définies par le Code de commerce (notamment les articles L. 233-16 à L. 233-27 et R. 233-1 à R. 233-13) et les normes comptables (règlement ANC 2020-01), la Société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

### 3.4.1 Evènements marquants de l'exercice

#### **Succès de l'étude pivotale américaine et soumission à la FDA selon le planning prévu**

Aux États-Unis, l'étude pivot VEINRESET, lancée en 2023 et approuvée par la Food and Drug Administration (FDA) pour SONOVEIN® s'est achevée en 2025 avec d'excellents résultats d'efficacité et de sûreté. Le critère principal a été atteint avec un taux d'occlusion à 12 mois de 96,8 %, un taux d'abolition du reflux de 98,5 % confirmant une forte efficacité, et aucun événement indésirable grave ou inattendu.

Début décembre, la société a déposé auprès de la FDA la demande d'autorisation de mise sur le marché du Sonovein® comme prévu dans le cadre du processus de clearance De Novo. Sur la base des délais d'évaluation généralement observés pour des dispositifs comparables, une décision est attendue aux alentours de la mi-2026.

L'ensemble de ces jalons ont été franchis suivant le plan préalablement annoncé.

La société prépare d'ores et déjà les prochaines étapes de commercialisation de Sonovein® aux États-Unis, premier marché mondial du traitement des varices. Les activités préparatoires à l'accès au remboursement américain, et notamment sur l'obtention d'un code de remboursement CPT (Current Procedural Terminology), progressent également rapidement.

#### **Obtention de la certification CE MDR**

Le 24 septembre 2025, Theraclion a obtenu la certification MDR (Medical Device Regulation, UE 2017/745) pour Sonovein®. Cette obtention marque l'aboutissement de plusieurs années d'amélioration continue du produit et, associée aux résultats de l'essai pivot, cette certification donne un coup d'accélérateur décisif sur la commercialisation en Europe ainsi que sur les autres marchés couverts par le MDR.

En outre, la certification MDR ouvre la voie à la mise sur le marché rapide de nouvelles améliorations produits du Sonovein. Certaines de ces améliorations ont déjà été approuvées sous MDR et sont en cours de déploiement sur le terrain. Le rythme rapide de développement et déploiement de nouvelles fonctionnalités du Sonovein basé sur les retours des utilisateurs constitue l'un des vecteurs importants de réduction de la courbe d'apprentissage, de satisfaction produit, et de pénétration du marché.

## **Obtention de la certification technique chinoise GB 9706.1-2020 et soumission au régulateur NMPA**

Le dispositif Sonovein® a réussi les tests de conformité à la norme chinoise GB 9706.1-2020, démontrant la capacité de Sonovein® à satisfaire aux critères techniques et de sécurité stricts établis par l'autorité réglementaire chinoise NMPA (National Medical Products Administration). Sur cette base, les discussions ont déjà été engagées avec l'autorité pour l'accès au marché chinois de Sonovein via une soumission réglementaire. Ces avancées majeures rapprochent Sonovein de l'autorisation de mise sur le marché et la commercialisation en Chine, l'un des plus grands et dynamiques marchés mondiaux de technologies médicales de pointe.

## **Notoriété accrue via de nombreux congrès et nouvelles publications scientifiques ®**

En 2025, Sonovein® a été présenté lors de 25 congrès internationaux, par 15 orateurs différents, et ce dans 14 pays, accentuant sa visibilité auprès des chirurgiens vasculaires, phlébologues et spécialistes du traitement des veines dans le monde entier.

En 2025 également, quatre nouvelles publications scientifiques avec comité de lecture ont renforcé les preuves cliniques soutenant Sonovein® et sa technologie HIFU non invasive, démontrant des efficacités entre 94% et 100% sur différents types de veines, à savoir les grandes saphènes mais aussi petites saphènes et veines perforantes<sup>2</sup>.

Ces résultats présentés corroborent par des données de patients en pratique courante commerciale les efficacités démontrées par l'étude pivot FDA.

## **Des avancées majeures en R&D : IA, acoustique, et robotique**

Les efforts soutenus de Theraclion en matière de R&D et d'innovation continuent d'apporter des réels progrès et nouvelles fonctionnalités produit, notamment en IA (Intelligence Artificielle), acoustique et robotique 3D, améliorant ainsi la rapidité du traitement et la prise en main par les médecins. En particulier, de nouvelles fonctionnalités incorporant des algorithmes d'IA aidant les médecins dans leur pratique du Sonovein et simplifiant la courbe d'apprentissage sont prévues à court terme. En 2025 aussi, les premiers patients ont été traités avec SpeedPulse, une technologie d'ultrasons thérapeutiques optimisés conçue pour significativement accélérer le traitement, dans le cadre d'une étude clinique à Prague.

## **Hausses des indicateurs clés : du chiffre d'affaires, du nombre de traitements, et de la base installée**

L'année 2025 a été une année de structuration sur la commercialisation avec une nouvelle organisation de l'équipe de ventes et marketing et notamment l'arrivée d'un Directeur Commercial et Marketing en fin de premier semestre 2025.

La Société a fait le choix en 2025 d'orienter sa stratégie commerciale principalement vers un modèle Pay per Use (PPU) par rapport à l'acquisition de systèmes. Pour rappel, ce modèle de PPU correspond à une vente par forfait d'utilisation, avec des minima de consommables définis. Cette demande forte du marché en Europe et aux Etats-Unis permet une adoption immédiate de la technologie, génère une récurrence forte et progressive des revenus, et permet de sécuriser les encaissements et ainsi donner

---

<sup>2</sup> Rodríguez Carvajal *et al.*, dans *Phlebology*, Izquierdo Lamoca *et al.*, dans *Journal of Vascular Surgery*, et deux de Casoni *et al.*, dans *Phlebology*

plus de visibilité sur le besoin de trésorerie. Les ventes de systèmes, bien que plus favorables à la trésorerie à court terme, présentent une prédictibilité moindre du fait de cycles de décision longs.

Cette traction commerciale pour le Sonovein via le modèle PPU se ressent sur la base installée qui augmente, avec l'arrivée en 2025 de nouveaux centres notamment en Bulgarie, Espagne, et plus récemment de plusieurs autres contrats en Europe. La dynamique commerciale se solidifie via l'accumulation dans la liste des prospects de plusieurs dizaines de nouveaux exprimant un intérêt marqué pour Sonovein. En 2025, le nombre de contrats en PPU a augmenté de 25 %, se traduisant par une augmentation de 30% du chiffre d'affaires sur cet axe. En outre, plusieurs distributeurs dans des pays phares au Moyen-Orient ont été sélectionnés pour faire progresser la dynamique commerciale dans la région.

## **Trésorerie, Financement et Horizon Financier**

Au 31 décembre 2025, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 3,4M€.

Concernant les flux de financement, la Société a au cours de l'année 2025 :

- Perçu 6,6 M€ grâce à l'émission de deux emprunts obligataires respectivement d'un montant maximum de 6 millions d'euros et d'un montant 0.6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « BEOCA ») a permis la souscription et le versement d'une première tranche de 3,3 M€ au premier semestre et de 3,3 M€ au second semestre.
- Perçu 0,8 M€ au titre de l'exercice de BSA 2023 émis lors de l'augmentation de capital réalisée en juin 2023.

A noter que le crédit impôt recherche 2024, d'un montant de 0,9 M€ validé sur l'exercice 2025 par l'administration fiscale n'a pas été perçu sur l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, les Investisseurs ont souscrit toutes les OCA disponibles et les versements ont été libérés avant la fin de l'année.

### **3.4.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) no 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs relatifs au Plan Comptable Général, dont le Règlement no 2022-06. Ce nouveau règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges. Il retient également la modernisation de la nomenclature du plan comptable et de la présentation des états financiers. La première application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable

La société n'identifie pas de conséquences significatives des dispositions du règlement sur les comptes antérieurs en dehors du résultat exceptionnel, qui historiquement faisait apparaître les écritures relatives aux plus et moins-value de cession des valeurs mobilières de placements ainsi que les gains et pertes liés aux différences de taux de change. Le bilan et le compte de résultat de la période N-1 sont ceux arrêtés et publiés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,

- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration qui s'est réunie le 15 avril 2026 compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 mars 2026, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 1,6 M€. Depuis plusieurs années, la Société bénéficie du soutien continu de ses deux actionnaires historiques, Furui et Unigestion, qui l'accompagnent activement dans le financement de sa stratégie de développement.
- Parallèlement, Theraclion poursuit ses efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie et soutenir la mise en œuvre de son plan d'affaires ambitieux pour les prochaines années, qui prévoit notamment un déploiement commercial aux États Unis, dont le lancement est prévu dès l'obtention de l'autorisation de la FDA.
- Dans ce contexte, Theraclion prévoit de procéder dans les prochains jours à une levée de fonds d'un montant cible de 6 M€ pouvant être augmentée dans un second temps d'un montant complémentaire de 2 M€. La Société estime que ce montant global prolongera l'horizon de liquidité de la Société jusqu'à juin 2027 compte tenu des projections actuelles et des prochains projets de développement. Cette opération bénéficie d'ores et déjà de l'engagement ferme de ses actionnaires historiques à hauteur de 4,5 M€ (portant l'horizon de trésorerie à février 2027).

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels	Linéaire 1 an
- Prototypes	Linéaire 5 ans
- Brevets	Linéaire 20 ans

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
- Agencements, Installations	Linéaire	10 ans

### **Matériel de démonstration**

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

Le matériel mis à disposition des clients, destiné à être vendu, est pour sa part enregistré en stocks.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuelle en fonction de leur situation financière et leurs perspectives de développement.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

### **Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

### **Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevalet à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de

conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## Capitaux Propres

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 11 pour le détail de ces plans).

Conformément à l'article 212-9 du Plan Comptable Général, les frais engagés pour les opérations d'augmentation de capital, de fusion, de scission ou d'apport sont comptabilisés en imputation directe sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport correspondantes, sous réserve que ces primes soient suffisantes pour couvrir l'intégralité des frais.

## Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

## Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont enregistrées en autres fonds propres. Leurs caractéristiques sont détaillées en section 3.5.12 (Autres fonds propres)).

## Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société repose sur deux modèles de ventes principaux :

- 1. Vente directe de dispositifs médicaux :** Ce modèle inclut la vente de dispositifs médicaux, pouvant être accompagnée d'un contrat de maintenance et de ventes de consommables, générant des revenus distincts.  
**Reconnaissance des revenus :** Les revenus issus de la vente de dispositifs médicaux sont comptabilisés conformément au Plan Comptable Général (PCG) français, selon les critères suivants :
  - Transfert de contrôle du dispositif au client (livraison effective, acceptation formelle ou installation, selon les termes contractuels).
  - Montant du revenu estimable de manière fiable et probabilité de recouvrement des créances associées.
  - Absence d'obligations significatives non remplies (ex : garanties étendues ou services post-vente non facturés séparément).
- 2. Modèle "Pay per use" (forfaitaire) :** Ce modèle génère des revenus récurrents en contrepartie de la mise à disposition de dispositifs médicaux, incluant éventuellement la fourniture de pièces détachées et consommables. **Traitement comptable :**
  - Le dispositif médical reste inscrit à l'actif du bilan de la Société, amorti sur la durée d'utilisation de la machine
  - Les revenus sont reconnus mensuellement, selon les modalités contractuelles. Ce montant couvre a minima l'amortissement du dispositif mis à disposition. Le contrat

prévoit un minimum de consommables facturables, révisable à la hausse si la consommation dépasse le seuil initial.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits.

### Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

### Résultat courant – Résultat exceptionnel

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

### Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre total d'actions émises au 31 décembre diminué du nombre d'actions auto-détenues.

	31/12/2024	31/12/2024
Résultat de l'exercice	-5 690 158,29	-5 757 115,00
Nombre d'actions émises au 31/12	59 819 258	46 336 075
Nombre d'actions auto-détenues	14 840	72 405
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>-0,10</b>	<b>-0,12</b>

### 3.4.3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Immobilisations brutes en k€	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice		Augmentation		Diminution		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
	Net	Acquisitions, créations, Poste à poste	Réévaluation en cours d'exercice	Poste à poste	Par cession ou mise hors services	Net	
Frais d'établissement							
Frais de recherche et de développement	1 440						1 440
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 584	180					2 765
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 025</b>	<b>180</b>					<b>4 205</b>
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage	1 438	215					1 652
Installations générales, agencements divers	111						111
Matériel de bureau, informatique, mobilier	91	15					107
Immobilisations corporelles en cours							
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>1 640</b>	<b>230</b>					<b>1 869</b>
Participations	2 737						2 737
Créances rattachées à des participations	238	7					245
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	24	414			430		8
Prêts							
Autres immobilisations financières	178	425			414		189
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>3 177</b>	<b>846</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>844</b>		<b>3 180</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>8 842</b>	<b>1 256</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>844</b>		<b>9 254</b>

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale de Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant et de la participation dans Theraclion China, une société détenue à 20% au côté de Furui médical en Chine pour 1 000 K€.

Informations financières (c)	Capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus - Brute	Valeur comptable des titres détenus - Nette	Montant des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos*	Résultat du dernier exercice clos (bénéfice ou perte)*	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
<b>Filiales et participations</b>										
<b>Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)</b>										
THERACLION ASIA-PACIFIC LIMITED	1 737 246	100%	1 737 246	0	0	0	0	-268 944	0	
<b>A. Total des filiales</b>										
<b>Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>										
THERACLION CHINA CO., LTD ( Shenzhen )	5 000 000	20%	1 000 000	1 000 000	0	0	29 927	-579 748	0	
<b>B. Total des participations</b>										

\*Etats financiers communiqués mais non encore audités.

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015 afin d'adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du traitement des veines et sur l'amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Les titres de participation et créances associées de Theraclion APAC ont été dépréciés en totalité.

La Société détient également des parts de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion. Cette joint-venture créée au quatrième trimestre 2017 a été refinancée par Furui fin 2023. Par ailleurs, le pourcentage de détention par Theraclion France a été réduit de 55% à 20% en août 2023 alors que le capital social de la JV était porté à 5 M€, conformément aux accords passés avec Furui en juin 2023 prévoyant un renforcement des moyens de la JV. Au 31 décembre 2025, la part de capital de Theraclion France restant à libérer représente 390 K€ et est comptabilisé en dettes sur immobilisations financières long terme.

### 3.4.4 Etat des amortissements

Le détail des dotations et reprises de l'exercice est présenté dans le tableau joint.

Amortissements en k€		Situations et mouvements de l'exercice				
	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement	5 ans	linéaire	1 254	68		1 322
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	20 ans	linéaire	1 638	114	1	1 751
Fonds commercial						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>			<b>2 892</b>	<b>182</b>		<b>3 073</b>
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans	linéaire	668	194		862
Installations générales, agencements divers	10 ans	linéaire	29	10		39
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 ans	linéaire	85	5		90
Immobilisations corporelles en cours						
<b>Total Immobilisations corporelles</b>			<b>782</b>	<b>209</b>		<b>991</b>
Participations						
Créances rattachées à des participations			1 737			1 737
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			238	7		245
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
<b>Total Immobilisations financières</b>			<b>1 975</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1 982</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>			<b>5 649</b>	<b>398</b>	<b>0</b>	<b>6 046</b>

### 3.4.5 Etat des provisions et dépréciations

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

Provisions et Dépréciations en k€		Situations et mouvements de l'exercice			
	Début d'exercice	Dotations	Reprise		Fin exercice
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
<b>Provisions pour risques</b>	<b>119</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
Provisions pour litiges	117		98		19
Provisions pour pertes de changes	2		2		0
<b>Provisions pour charges</b>					
<b>Total provisions</b>	<b>119</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
Dépréciation sur titres de participation	1 737				1 737
Dépréciation sur autres immobilisations financières	238	7			245
Dépréciation sur stocks et en-cours	726				726
Dépréciation sur créances clients	541	156		541	156
Autres dépréciations					
<b>Total Dépréciations</b>	<b>3 242</b>	<b>164</b>	<b>0</b>	<b>541</b>	<b>2 864</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 361</b>	<b>164</b>	<b>100</b>	<b>541</b>	<b>2 884</b>
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		156	100	541	
- financières		7	0	0	
- exceptionnelles					

Les titres de participation et créances rattachées de la filiale de Hong Kong ont été dépréciés pour leur valeur totale.

### 3.4.6 Stock

Au 31 décembre 2025, le stock s'élève à 3 298 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie, des systèmes SONOVEIN® et les têtes de traitement destinés à la vente.

Stock Brut en k€		Situations et mouvements de l'exercice		
	Ouverture	Entrée	Sortie	Clôture
Matières premières	871	396		1 267
En-cours de production	48	432	48	432
Produits finis	1 919		383	1 536
Marchandises		64		64
<b>TOTAL STOCK BRUT</b>	<b>2 838</b>	<b>892</b>	<b>431</b>	<b>3 298</b>

Dépréciation stock en k€		Situations et mouvements de l'exercice			
	Ouverture	Dotations	Reprise	Clôture	Méthode de dépréciation
Matières premières	324			324	Individuelle
En-cours de production					
Produits finis	401			401	Individuelle
Marchandises					
<b>TOTAL DEPRECIATION STOCK</b>	<b>725</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>725</b>	
<b>TOTAL STOCK NET</b>	<b>2 113</b>	<b>3 235</b>	<b>2 775</b>	<b>2 573</b>	

### 3.4.7 Créances clients et autres créances

Etats des Créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	245		245
Prêts			
Autres immobilisations financières*	189		189
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>434</b>		<b>434</b>
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	451	294	156
Personnel et comptes rattachés	24	24	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	19	19	
Etats et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 846	1 846	
- TVA	534	534	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Débiteurs Divers	66	66	
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>2 940</b>	<b>2 784</b>	<b>156</b>
<b>Charges constatées d'avances</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>3 488</b>	<b>2 898</b>	<b>590</b>

Montant des prêts accordés dans l'exercice

Remboursements des prêts dans l'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

\* Ce montant correspond aux dépôts de garantie

Les créances rattachées à des participations traduisent des avances à la filiale Theraclion Asia et sont provisionnées à 100%.

L'augmentation du poste d'impôts sur les bénéfices s'explique par la créance CIR 2024 de 946k€ qui n'a été remboursée qu'en janvier 2026.

### 3.4.8 Valeurs mobilières de placement

Les placements en compte à terme s'élèvent à 1 500 000 euros à la fin de l'exercice 2025.

### 3.4.9 Disponibilités

Au 31 décembre 2025, la société détient toujours 4 comptes bancaires dont le montant total s'élève à 1 878 651 euros.

### 3.4.10 Comptes de régularisation

Compte de régularisation en k€	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	114	369
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>369</b>

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation. Elles sont constituées des factures de loyers et charges du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ainsi que des primes d'assurance facturées en fin d'année.

Les produits constatés d'avance sont constitués de contrats de services pluriannuels et d'un produit immobilier (franchise de loyer étalée) pour 157 K€.

### 3.4.11 Capitaux propres

**Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2024 et les comptes 2025 sont présentées ci-après :**

en euros	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31/12/2025
Capital social	2 316 803		674 159			2 990 962
Primes d'émission	3 440 809			- 1 013 264		2 427 545
Report à nouveau		- 5 757 115		3 440 197		- 2 316 918
Résultat de l'exercice*	- 5 757 115	5 757 115			- 5 690 158	- 5 690 158
<b>Capitaux propres</b>	<b>- 115</b>	<b>-</b>	<b>674 159</b>	<b>2 426 933</b>	<b>- 5 690 158</b>	<b>- 2 588 570</b>

\*Conformément au PV de d'AG du 18 juin 2025

**Composition du capital social :**

	31/12/2025	31/12/2024
Capital	2 990 962,90 €	2 316 803,75 €
Nombre total d'actions	59 819 258	46 336 075
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

## Historique récent du capital social

Date de réalisation de l'opération	Mode de constatation	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Nombre d'actions créées ou annulées	Valeur nominale des actions en euros	Prime d'émission en euros	Prix de souscription unitaire	Nombre cumulé d'actions	Capital après opération en euros
13-févr-23	CA	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	3 785,95	75 719	0,05	64 739,75	0,905	29 463 331	1 473 166,55
13-févr-23	CA	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée	7 734,80	154 696	0,05	132 265,08	0,905	29 618 027	1 480 901,35
06-juin-23	CA	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée	8 383,20	167 664	0,05	103 616,35	0,668	29 785 691	1 489 284,55
26-juin-23	Décision du DG	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs et dans le cadre d'une offre au public	723 913,45	14 478 269	0,05	7 630 047,76	0,577	44 263 960	2 213 198,00
12-sept-23	Décision du DG	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs	3 949,40	78 988	0,05	46 050,00	0,633	44 342 948	2 217 147,40
30-nov-23	Décision du DG	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs	9 109,25	182 185	0,05	106 213,86	0,633	44 525 133	2 226 256,65
02-déc-23	Décision du DG	Exercice de bons de souscription d'actions	43 327,55	866 551	0,05	456 672,38	0,577	45 391 684	2 269 584,20
14-déc-23	CA	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	17 028,30	340 566	0,05	-	0,050	45 732 250	2 286 612,50
30-sept-24	Décision du DG	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs	17 741,90	354 838	0,05	92 257,88	0,310	46 087 088	2 304 354,40
23-déc-24	CA	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	12 449,35	248 987	0,05	-	0,050	46 336 075	2 316 803,75
25-avr-25	CA	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	19 286,25	385 725	0,05	-	0,050	46 721 800	2 336 090,00
10-juil-25	CA	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	16 774,20	335 484	0,05	-	0,050	47 057 284	2 352 864,20
01-sept-25	Décision du DG	Exercice de bons de souscription d'actions	5 833,30	116 666	0,05	68 016,28	0,633	47 173 950	2 358 697,50
12-sept-25	Décision du DG	Exercice de bons de souscription d'actions	1 444,25	28 885	0,05	16 839,96	0,633	47 202 835	2 360 141,75
26-sept-25	CA	Exercice de bons de souscription d'actions	17 331,00	346 620	0,05	182 668,74	0,577	47 549 455	2 377 472,75
26-sept-25	CA	Conversion d'obligations convertibles	533 858,75	10 677 175	0,05	1 601 576,25	0,200	58 226 630	2 911 331,50
28-oct-25	Décision du DG	Exercice de bons de souscription d'actions	43 327,55	866 551	0,05	456 672,38	0,577	59 093 181	2 954 659,05
03-déc-25	Décision du DG	Augmentation de capital et souscrivant par compensation de créance	5 294,00	105 880	0,05	84 704,00	0,850	59 199 061	2 959 953,05
31-déc-25	Décision du DG	Conversion d'obligations convertibles	31 009,85	620 197	0,05	93 029,55	0,200	59 819 258	2 990 962,90

## Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

### Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BCE-2015-1</b>							
AG du 28/04/2015	323 000	10,02	323 000				28/04/2025
<b>BCE-2016-1</b>							
AG du 28/04/2015	32 000	6,52	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
<b>BCE-2016-2</b>							
AG du 12/05/2016	206 000	6,20	110 188	-	95 812	95 812	22/09/2026
<b>BCE-2018-1</b>							
AG du 11/05/2018	129 100	4,22	7 750	-	121 350	121 350	20/03/2028
<b>BCE-2019-1</b>							
AG du 19/04/2021	325 500	1,76	-	-	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>690 100</b>		<b>456 938</b>	<b>-</b>	<b>233 162</b>	<b>558 662</b>	

## Bons de souscription d'actions (BSA)

### Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice (€)	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2023</b>								
AG du 30/06/2023	2 413 044	0,58	187 770		2 225 274	-	-	31/12/2025

## Obligations convertibles en actions (OCA)

### Tableau Récapitulatif OCA :

	Emis et souscrits	Montant nominal unitaire OCA (€)	Prix de conversion (€)	Caduques	Converties	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre <sup>(1)</sup>
<b>OCA 2025-1</b>							
AG du 18/06/2024 (Résolution 11)	600	10 000,00 €	0,20 €	-	200	400	20 000 000
<b>OCA 2025-2</b>							
AG du 18/06/2024 (Résolution 10)	60	10 000,00 €	0,20 €	-	22	38	1 900 000
<b>TOTAL BSA</b>	<b>660</b>			<b>-</b>	<b>222</b>	<b>438</b>	<b>21 900 000</b>

## Attribution d'actions gratuites (AGA)

### Tableau Récapitulatif AGA :

	AGAP/AGA attribuées provisionne llement	AGAP/AGA caduque	AGAP/AGA acquises définitivement	Actions ordinaires émises	Maximum d'AO restant à émettre	Nombre net d'actions nouvelles susceptibles d'être créées
AGA 2016 (AG du 12 mai 2016)	10 150		10 150	10 150	-	-
AGA 2018 (AG du 12 mai 2016)	380 900	37 250	343 650	343 650	-	-
AGA 2020 (AG du 19 avril 2019)	451 619		451 619	451 619	-	-
AGA 2020-2 (AG du 18 juin 2021)	344 000		344 000	344 000	-	-
AGA 2021 (AG du 18 juin 2021)	345 686		345 686	345 686	-	-
AGAP 2022-01 (AG du 30 juin 2022)	2 188 056		-	-	-	-
AGAP 2022-02 (AG du 30 juin 2022)	729 348		-	-	-	-
AGA 2022-03 (AG du 30 juin 2022)	340 566		340 566	340 566	-	-
AGA 2023-01 (AG du 29 juin 2023)	248 897		248 897	248 897	-	-
AGA 2024-01 (AG du 29 juin 2023)	385 725		385 725	385 725	-	-
AGA 2024-02 (AG du 18 juin 2024)	335 484		335 484	335 484	-	-
AGA 2025-01 (AG du 18 juin 2024)	819 586		819 586	0	819 586	819 586
AGA 2025-02 (AG du 18 juin 2024)	245 399		245 399	0	245 399	245 399
<b>TOTAL</b>	<b>6 825 416</b>		<b>3 870 762</b>	<b>2 805 777</b>	<b>1 064 985</b>	<b>1 064 985</b>

(a) Pour les AGAP: en supposant la conversion en actions ordinaires (AO) de l'ensemble des AGAP attribuées provisoirement et non caduques,

et en ce qui concerne les AGAP non encore convertibles l'atteinte à 100% des critères de performance. Pour les AGA : en supposant l'acquisition définitive par les bénéficiaires de l'ensemble des AGA attribuées provisionnellement. Dans les deux cas, déduction faite des AO déjà émises. (b) Les AGAP non convertibles sont celles pour lesquelles il a été constaté à leur date de convertibilité qu'aucun critère de performance n'avait été atteint, et qui par conséquent ne sont pas (et ne seront jamais) convertibles en actions ordinaires.

### 3.4.12 Autres fonds propres

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

#### **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2022, le programme est terminé. L'avance remboursable accordée représente un montant total de 6 290 K€ (intérêts capitalisés inclus) enregistré en « avances conditionnées ». Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets financés.

### 3.4.13 Echéances des dettes à la clôture

#### **Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2025**

Etats des Emprunts et Dettes	Montant brut	A un an au plus	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles*	4 341			4 341
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600	505	95	
Emprunts et dettes financières diverses	148		148	
<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>5 089</b>	<b>505</b>	<b>243</b>	<b>4 341</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 394	1 394		
Dettes fiscales et sociales				
- Personnel	441	441		
- Organismes sociaux	376	376		
- Etat, impôts sur les bénéfices	0	0		
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3	3		
- Autres Impôts, taxes et assimilés	58	58		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390	390		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 662</b>	<b>2 662</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>426</b>	<b>426</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>369</b>	<b>369</b>		
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>8 545</b>	<b>3 962</b>	<b>243</b>	<b>4 341</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

692

Emprunts et dettes contractés auprès d'associés

\*Voir plus de détail en section 3.5.1 et 3.5.11

### 3.4.14 Comptes de régularisation – Passif

Détail des charges à payer en k€	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706
Dettes fiscales et sociales	653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	300
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>1 660</b>

### 3.4.15 Produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation en k€	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1186</b>	<b>830</b>	<b>356</b>	<b>43%</b>
Issu des ventes d'équipements	342	149	193	129%
Issu de la vente de consommables	626	484	142	29%
Issu de la vente de services	218	198	20	10%
Subventions	0	141	-141	-100%
<b>Autres produits</b>	<b>1133</b>	<b>1191</b>	<b>-58</b>	<b>-5%</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 319</b>	<b>2 162</b>	<b>157</b>	<b>7%</b>

La vente des équipements en 2025 inclut uniquement la ventes de pièces détachées en Chine. Pour rappel, les 149 K€ de chiffre d'affaires issus de la vente des équipements en 2024 inclut un avoir exceptionnel de 680 K€ passé pour l'annulation des ventes de systèmes Echopulse en 2024<sup>3</sup>.

Le chiffre d'affaires issu de la vente de consommables inclus essentiellement le revenu issu de la mise à disposition des machines sous le modèle PPU. Ce dernier adopté en 2025 comprend une formule d'utilisation avec minima de consommables, qui facilite l'adoption par les centres et soutient la montée en puissance des revenus récurrents. Ce modèle garantit une visibilité financière accrue puisque l'adoption par les centres ne dépend plus de budgets d'investissement lourds (CAPEX). Les ventes traditionnelles de systèmes, certes plus contributives à la trésorerie à court terme que le PPU, restent moins prévisibles en raison de cycles de décision longs. Ainsi une croissance de 29% entre 2024 et 2025 est constaté, prouvant la traction commerciale associée.

Le chiffre d'affaires liés aux contrats de services est en croissance de 10% entre 2024 et 2025.

A noter que l'essentiel du chiffre d'affaires de la Société est réalisé à l'export.

<sup>3</sup> Comme décrit dans la section 1.1, cette opération est le résultat d'une volonté stratégique de se recentrer sur le marché des varices. L'émission de cet avoir à la joint-venture vise à limiter le préjudice de cette dernière. Sur la base des derniers comptes publiés au 30 juin, cette transaction entraîne une réduction des créances clients au bilan, du chiffre d'affaires et du résultat, du même montant. Les machines seront comptabilisées en stock à leur valeur d'origine et dépréciées à 100%. Ces opérations comptables permettent de solder les impacts de l'arrêt de la commercialisation des Echopulses.

### 3.4.16 Résultat financier

Détail du résultat financier en k€	31/12/2025	31/12/2024	Variation
<b>Produits financiers</b>			
De participation (3)			0
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)			0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19	7	12
Reprises sur dépréciations et provisions	2	15	-12
Différences positives de change			
Produits nets des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4	161	-157
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>26</b>	<b>182</b>	<b>-157</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	8	99	-92
Intérêts et charges assimilées (4)	162	22	140
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	11	13	-2
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>180</b>	<b>134</b>	<b>46</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-154</b>	<b>49</b>	<b>-203</b>

Les dotations financières traduisent principalement les créances rattachées de la filiale de Hong Kong, « Theraclion APAC » en 2024. Ces dernières ont été entièrement dépréciées à hauteur de 95 K€.

Les produits financiers reflètent principalement les intérêts encaissés sur les comptes à terme.

### 3.4.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2025 est nul.

### 3.4.18 Impôt sur les bénéfices

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élevait à 945 708 € au 31 décembre 2024 et a été versé en janvier 2026. Une provision de 900 000 € (Crédit d'impôt) a été comptabilisée au titre du CIR 2025 sur la base d'un dossier préparé par la société et revu par ses conseils.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 85 704 695 € au 31 décembre 2024. (dont 5 757 115 € au titre de l'exercice 2024). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

### 3.4.19 Rémunération des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion dues sur l'exercice se détaillent ainsi :

## **Exercice clos le 31 décembre 2025**

Fonction		Rémunération	Honoraires		Jetons de présence*	Total
			Charges	Provisionnés		
Martin Deterre	DG	223 936				223 936
Shawn Langer	Adm				10 000	10 000
Ari Kellen	Adm				10 000	10 000
Claude Lenoir	Adm				20000	20000
Mehdi El Glaoui	Adm				20000	20000
Cedric Bellanger	Adm				20000	20000
<b>TOTAL</b>		<b>223 936</b>			<b>80 000</b>	<b>303 936</b>

(\*) Conformément à la décision du conseil d'administration du 26 septembre 2025, ces rémunérations ont fait l'objet de conversions de créances sur l'exercice 2025 en actions à l'exception de M. Shawn Langer, dont le montant est toujours dans les comptes.

### 3.4.20 Engagements donnés

#### **Indemnité de départ à la retraite**

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2025. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2025 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 42 633 € au 31 décembre 2025 contre 62 276 € en 2024.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 7 %
- un taux d'actualisation de 3,65 %.
- une hausse des salaires de 3,0 %

### **Engagements financiers**

#### **Baux de location**

Le bail commercial entre la Société Theraclion et la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff a pris fin le 16 juin 2022.

Theraclion a conclu un bail commercial avec la SCPI ACCIMMO PIERRE le 25 avril 2022 portant sur des locaux au 240 avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff. Le loueur a consenti une prime d'installation de 257 K€, étalée sur la durée du contrat, ce qui représente un impact sur le compte de résultat de l'exercice de 43 K€. Theraclion a consenti un engagement ferme de location de 6 ans, soit jusqu'au 19 mai 2028. Ces locaux accueillent le siège social de Theraclion.

### 3.4.21 Effectifs

Les effectifs des exercices sont les suivants :

Effectif	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	31	28
Employés	2	2
Stagiaire	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>31</b>

### 3.4.22 Entreprises liées

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
THERACLION ASIA-PACIFIC LIMITED	Filiale à 100%	-	
THERACLION CHINA CO., LTD ( Shenzhen )	Participation de 20%	388 249	

Les 388 K€ concernent du chiffre d'affaires.

### 3.4.23 Gestion et évaluation des risques financiers

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

#### **Risque de taux d'intérêt :**

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

#### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### **Risque client**

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client né de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

### 3.4.24 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	31/12/2025	
	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	44 340	44%
Autres diligences et prestations	55 948	56%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>100 288</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations		
<b>TOTAL</b>	<b>100 288</b>	<b>100%</b>

### 3.4.25 Evènements postérieurs à la clôture

#### Financement.

Theraclion poursuit ses efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie et soutenir la mise en œuvre de son plan d'affaires ambitieux pour les prochaines années, qui prévoit notamment un déploiement commercial aux États Unis, dont le lancement est prévu dès l'obtention de l'autorisation de la FDA.

Dans ce contexte, Theraclion prévoit de procéder dans les prochains jours à une levée de fonds d'un montant cible de 6 M€ pouvant être augmentée dans un second temps d'un montant complémentaire de 2 M€. La Société estime que ce montant global prolongera l'horizon de liquidité de la Société jusqu'à juin 2027 compte tenu des projections actuelles et des prochains projets de développement. Cette opération bénéficie d'ores et déjà de l'engagement ferme de ses actionnaires historiques à hauteur de 4,5 M€ (portant l'horizon de trésorerie à février 2027).

#### Réglementaire

Le dossier de demande de commercialisation du Sonovein® aux États-Unis a été déposé auprès de la FDA à la fin de l'année 2025. Depuis ce dépôt, le premier semestre 2026 a été marqué par des échanges avec l'agence réglementaire.

En parallèle, Theraclion prépare déjà le terrain pour un lancement commercial efficace, en anticipant une issue favorable de ce processus réglementaire.

#### Développement commercial

Theraclion a connu une accélération notable de sa prospection commerciale ces derniers mois, marquant une évolution significative dans sa dynamique d'acquisition de clients. En particulier :

- Depuis le début de l'année, Theraclion a participé à plusieurs congrès dont le CFPV, American Venous Forum et CIV, etc... et a planifié de participer ce printemps à d'autres nouveaux congrès : Vein in Venice, Venous Symposium (New York), Phlebology days (Parme, Italie)... Les congrès sont aujourd'hui le principal vecteur de conversion – chaque présence générant plusieurs dizaines de leads très qualifiés de leader d'opinion dans le secteur.
- La liste de prospects continue de s'étoffer.
- Les négociations avec les prospects avancent significativement, et sur les 5 derniers mois, 5 nouveaux contrats d'installation de Sonovein ont été signés. Les installations sont en cours de planification et de déploiement.

## **3.5 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025**

**Theraclion**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit

## **Theraclion**

Exercice clos le 31 décembre 2025

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.5.2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Patrick Cassoux